

Que faire en cas de litige automobile ?

(sous réserve que vous ayez souscrit la Protection Juridique Automobile)

Un renseignement, une question ?

Un accueil téléphonique est à votre disposition pour vous fournir un avis de principe sur toute question d'ordre juridique sur le quotidien de l'automobile.

SERVICE CONSEIL

01 58 38 65 66 (tarif normal de votre opérateur)
du lundi au vendredi de 9h à 18h à l'exception des ponts et jours fériés.

Un litige ?

Nous nous engageons dans les conditions prévues au contrat :

- > à vous conseiller sur la portée ou les conséquences de l'affaire au regard de vos droits et obligations
- > à vous fournir notre assistance au plan amiable, en vue d'aboutir à la solution la plus conforme à vos intérêts chaque fois que cela est possible
- > à prendre en charge les dépenses nécessaires à l'exercice ou à la défense de vos droits à l'amiable ou devant les juridictions compétentes.

Comment le déclarer ?

- > Pour constituer votre dossier (formulaire de déclaration de sinistre, pièces annexes, choix de l'avocat....), prenez contact avec votre Intermédiaire ou sollicitez notre SERVICE CONSEIL.

NB : un formulaire de déclaration est à votre disposition sur notre site www.epj-assurances.fr dans la rubrique Côté Pratique / En cas de litige.

- > Pour communiquer votre dossier, adressez-le :
 - par Courrier à « Européenne de Protection Juridique - Département Juridique - 7 boulevard Haussmann 75442 Paris Cedex 09 »,
 - par Mail à « EPJdéclaration@generali.fr »,
 - par Fax au « 01 58 38 28 67 ».

A SAVOIR

La Protection Juridique Automobile GENERALI, c'est :

Une intervention en amiable dès le 1^{er} euro, tant en défense qu'en recours (hors frais d'expertise ou de spécialiste).

Un seuil d'intervention en recours judiciaire de 250 € TTC (montant du préjudice en principal).
Une prise en charge des frais de procédure à concurrence maximale de 10 000 € TTC par litige.

80 % des litiges gérés par la Protection Juridique aboutissent à une solution amiable vous évitant ainsi des démarches longues et laborieuses.

4 bonnes raisons de souscrire LA PROTECTION JURIDIQUE AUTOMOBILE

- > Des experts à votre écoute.
- > Une information juridique rapide et précise disponible sur un simple coup de fil.
- > Des garanties adaptées à vos besoins.

Protection Véhicule

Le véhicule livré ne correspond pas au bon de commande ; votre véhicule tombe en panne après révision ; le véhicule acheté neuf ou d'occasion est défectueux.

Protection Circulation

Vous êtes victime d'un car-jacking ou d'une agression à bord de votre véhicule ; vous contestez un excès de vitesse.

- > Une protection plus étendue que votre simple véhicule

Protection stage volontaire de récupération de point

Vous n'avez plus que 3 points sur votre permis de conduire, nous finançons jusqu'à 50 % de votre stage dans la limite de 120 € TTC.

Protection Tourisme

Votre résidence hôtelière se trouve toujours en construction ; le pompiste se trompe dans le carburant.

